

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
L'ARDÈCHE

ARRONDISSEMENT DE
PRIVAS

EXTRAIT

DU

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'AUBENAS - VALS**

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mille neuf et le vingt neuf Septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Fêtes de Bise à GENESTELLE, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves MEYER, Président de la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas-Vals.

La séance est ouverte à 19H40 en présence de :

PRESENTS : Messieurs **JY. MEYER, JP. CONSTANT, A. LOYET** (procuration de **G. JALADE**), **R. MASSEBEUF** (procuration de **R. ROURESSOL**), **A. REGIS** (procuration de **S. REYNIER**), **P. LAVIALLE** (procuration de **R. BOUSCHON**), **E. JOURET, R. LACROTTE, J. COFFIN, L. SUREDA, J.C. GANDON, F. KUGENER, E. CHAL, A. PIERRE** (procuration de **J. JULY**)

Mesdames **N. PRAT** (procuration de **R. ROUX**), **D. FORBIN, J. DUNIER** (procuration de **C. TEYSSIER**), **M. ALLAMEL, B. LEROUX** (procuration de **A. BASTIDE**), **N. BERTRAND** (procuration de **S. HEZARD**), **F. MOULIN, M. EL FARKH, D. VENTALON**.

Et en présence de Monsieur Y. BERNARD, suppléant.

ABSENTS : **D. MARIJON, M. SOUTEYRAND.**

R. MASSEBEUF est nommé secrétaire de séance.

Date de l'affichage
Par extrait de la présente
Délibération

Le

Objet de la délibération :

Décision 2009-17 du 30 juin 2009 : Marché à procédure adaptée - Elaboration d'un Agenda 21 intercommunal :

Compte rendu de décisions :

Un avis d'Appel Public à Concurrence a été mis en ligne le 30 mars 2009 sur le site de marchés publics Klekoon, affiché au siège de la Communauté de Communes ce même jour et publié dans la rubrique annonces légales du Dauphiné Libéré le 2 avril 2009.

- 19 bureaux d'études ont demandé le dossier de consultation des entreprises,
- 4 ont répondu avant la date limite de remise des candidatures et offres qui était fixée au vendredi 17 avril 2009 à 17h00 :
 - INDIGO SAS - 367 avenue du Grand Ariétaz - 73000 CHAMBERY
 - ELAN Développement - 8 avenue des Baronnes - 34730 PRADES LES LEZ
 - ACS Mobilité-Territoires-Environnement - 10 allée du Port Maillard - 44000 NANTES
 - ARCET Notation - 122 rue de Provence - 75008 PARIS

Après étude de leurs propositions et classement des offres au vu des critères prévus au règlement de la consultation, il a été décidé de conclure le marché avec la société ACS Mobilité-Territoires-Environnement - 10 allée du Port Maillard - 44000 NANTES, arrivée en tête du classement avec l'offre la plus conforme aux attentes du maître d'ouvrage et économiquement la plus avantageuse. Le prix global des prestations s'élève à 38 125 € HT (trente huit mille cent vingt cinq euros).

Une tranche optionnelle de 1 962, 50 € HT pour interventions complémentaires a été intégrée lors de la mise au point du marché à l'offre de base.

Décision 2009-18 du 2 juillet 2009: Marché à procédure adaptée - Forage de recherche d'eau sur le site de Roqua à AUBENAS - Avenant n°1 pour foration

Par décision en date du 19 Mai 2009, la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas-Vals a décidé de conclure un marché en procédure adaptée avec l'entreprise SUD AQUA SERVICE pour une recherche d'eau par forage sous le terrain du futur complexe aquatique couvert, à AUBENAS, site de Roqua pour un montant total de 38 730,00 € HT et se répartissant ainsi :

| | |
|--|----------------|
| - tranche ferme : Forage de reconnaissance | 8 850,00 € HT |
| - tranche conditionnelle (1) : Opération d'alésage | 2 600,00 € HT |
| - tranche conditionnelle (2bis) : Equipement définitif du forage | 8 400,00 € HT |
| - tranche conditionnelle (3) : Logistique de pompage d'essai | 5 530,00 € HT |
| tranche conditionnelle (4) : Chantier ultérieur foration d'un 2 ^{ème} forage et logistique 2 ^{ème} pompage d'essai | 13 350,00 € HT |

La tranche ferme stipulait que le forage de reconnaissance devait descendre jusqu'à une profondeur de 100 m afin de recouper le maximum de zones fracturées potentiellement aquifères. Lors du forage, une foration de diamètre 350 mm et un tubage acier de 12 m au lieu de 5 m ont été nécessaires du fait de la nature argileuse du terrain.

A 100 m de profondeur, le forage ne faisait état que de quelques venues d'eau et d'un débit de 6m3/h contre les 100 m3/h annoncés par les sourciers, il a été décidé de poursuivre le forage jusqu'à 150 m de profondeur, ce qui génère sur la tranche ferme du marché un surcoût de 5 224,00 € HT.

En conséquence, il a été conclu un avenant n°1 avec l'entreprise SUD AQUA SERVICE pour un montant de 5 224,00 € HT pour travaux supplémentaires dus à la nature du sol et à la foration supplémentaire portant le total de son marché (tranche ferme et tranches conditionnelles) à 43 954,00 € HT.

L

Suite à la décision n°2009/14 portant choix du prestataire pour la conception de topoguides de randonnées et de leur publicité sur les communes de la communauté de communes du Pays d'Aubenas-Vals et du Vinobre, la mise au point du marché fait apparaître l'oubli d'une partie de la prestation cartographique (de l'ordre de 250 €) pour le tracé de chaque carte, indiqué en option sur les offres et pour lequel les élus s'étaient engagés.

Parallèlement, le nombre de communes pour le topoguide 2 (région de Vals les Bains) a été revu à la baisse puisque le projet de Saint Didier sous Aubenas n'est pas suffisamment avancé pour être encore comptabilisé.

Aussi, la présente décision modifie la décision 2009/14 sur le montant de la tranche ferme du marché qui passe de 7700 € HT à 7800 € HT.

Décision 2009-20 du 7 juillet 2009 : impression de topoguides de randonnées

Devant la nécessité de rééditer les topoguides de randonnée concernant les communes de la communauté de communes du Pays d'Aubenas-Vals et en partenariat avec la communauté de communes du Vinobre et les communes du canton d'Antraigues, la communauté de communes du Pays d'Aubenas-Vals a lancé une consultation pour la conception et l'impression de topoguides de randonnées.

Le dossier de consultation comportant le lot 1 (conception) et le lot 2 - Impression de topoguides de randonnées a été envoyé à 12 agences par courrier du 13 février 2009. 7 agences ont remis une offre pour le lot 1 : l'agence APIDEE a été retenue (décision 2009-14)
3 agences ont remis une offre concernant le lot 2 (impression) :
GM Studio - 74300 SEVRIER
KALLIMA - 07530 AIZAC
Imprimerie FOMBON - 07200 AUBENAS

Après examen des offres remises pour le lot impression, l'offre de l'imprimerie FOMBON a été jugée économiquement la plus avantageuse et il a été décidé de conclure en conséquence avec cette entreprise un marché à tranches conditionnelles pour l'impression de topoguides de randonnées et de leur publicité.

Le marché comprend une tranche ferme et deux tranches conditionnelles selon une proposition suivante :

- Tranche ferme : impression topoguide 1 et 2 et leur publicité associée : 13 146.10€ HT
 - Tranche conditionnelle 1 (impression topoguide 3 - Antraigues) et sa publicité : 6 271.90€ HT
 - Tranche conditionnelle 2 (impression de fiches patrimoine, base : 28 fiches) : 4 075.18 € HT
- soit un total de 23 493.18 € HT si toutes les tranches sont affermées, après remise octroyée de 5%.

Décision 2009-21 du 16 juillet 2009 – conception de livrets de randonnées ludiques :

Venant en appui des démarches de l'OTI pour créer et réhabiliter des sentiers de randonnées à caractère patrimonial, la communauté de communes a souhaité concevoir des livrets pédagogiques et ludiques servant de support à des balades qui se veulent familiales.

L'OTI prend en charge l'implantation des bornes de balisage et l'impression des livrets. La communauté de communes s'occupe de la conception des textes et des contenus des livrets afin d'avoir une conception graphique qui saura mettre en valeur le caractère patrimonial et environnemental de chaque circuit.

Un dossier de consultation a été envoyé à 6 agences de communication par courrier du 1er avril 2008.

3 agences ont remis une offre : Gris Souris - 07260 JOYEUSE
Roche et Réale - 07600 VALS LES BAINS
Office National des Forêts - 07200 AUBENAS

Après examen des offres reçues, la proposition de l'ONF (07200 AUBENAS) a été retenue comme étant économiquement la plus avantageuse.

Le marché global de conception pour trois livrets (d'environ 25 pages) comptant 4 randonnées au total s'élève à 11 510 euros HT (ou 13765.96 euros TTC) se décomposant comme suit :

- Livret 1 et son feuillet à part : 5 980,00 euros HT
- Livrets suivants (2 et 3) et leur feuillet à part : 5 530 euros HT pour les deux livrets.

Décision 2009-22 du 27 juillet 2009 : Réalisation d'un emprunt PMTR de 350 000€ auprès de Dexia crédit local :

Un prêt pour les investissements 2009 a été réalisé sur 20 ans auprès de DEXIA pour un montant de 350 000€.

La première phase du prêt dure trois ans, la périodicité est trimestrielle, le taux fixe est de 3.06%, l'amortissement est constant.

La deuxième phase du prêt est basé sur l'EURIBOR 1, 3, 6 ou 12 mois auquel s'ajoute une marge de 0.85% (au choix de l'emprunteur lors de l'arbitrage)

Conditions de remboursement anticipé : possible et gratuit à la fin du module à taux fixe et à chaque échéance pour l'index Euribor

Option de passage en taux fixe : possible et gratuit à la fin de la première phase taux fixe et à chaque date d'échéance sur index Euribor

Frais d'engagement : 0.1% du montant emprunté

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le

Le Président,

Jean-Yves MEYER.